

## COMPTE RENDU

Présents : MOREZ Yannick, MELLERIN Noëlle, SCHERER Sylvain, CHARBONNIER Raymond, GAUTREAU Sylvie, CHERAUD Roch, BENBELKACEM Patricia, DE FOUCHER Béatrice, DOUAUD Bernard, CHAIGNEAU Jacques, LE BERRE Nathalie, BRUTUS Thierry, BOUCHEREAU Laure, LASSAVE Jean-Marc, LARDEUX Emmanuelle, DUIGOU Céline, ROBIN Monique, BEZZI Stéphanie, PIERRAT Angélique.

Excusés : GUITTENY Ivan, AUDELIN Jean-Pierre, SEIGNARD Soizic, ROURA Claudine.

### I – Décisions de Bureau :

DEC N°2020-103 : Gestion des aires d'accueil et de grands passages des gens du voyage sur le territoire de la CCSE. Accord unanime. Le marché concernant la gestion des aires d'accueil et de grands passages des gens du voyage est attribué à SG2A (Société de Gestion des Aires d'Accueil) – L'HACIENDA – 355 rue des Mercières 69140 RILLIEUX-LA-PAPE pour un montant de :

- pour l'aire de Bodon : 26.790,00 € HT, soit 32.148,00 € TTC par an
- pour la gestion sur les terrains dédiés aux grands passages : 1.100,00 € HT par semaine
- pour la gestion en dehors des terrains dédiés aux grands passages : 450,00 € HT par semaine

DEC N°2020-104 : Fourniture de repas et de goûters pour les services jeunesse, enfance et petite enfance. Accord unanime. Les accords-cadres concernant la fourniture de repas et goûters pour les services jeunesse, enfance et petite enfance sont attribués à :

- Lot 1 Multi-accueils de Saint-Brevin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz et Corsept  
ANSAMBLE  
PIBS Allée Gabriel Lippmann 56000 VANNES  
Montant annuel : minimum 40.000 € HT – maximum 82.000 € HT
- Lot 2 ALSH de Frossay et Saint-Viaud  
API RESTAURATION  
10 rue Jean Rouxel 44700 ORVAULT  
Montant annuel : minimum 15.000 € HT – maximum 40.000 € HT
- Lot 3 ALSH pré-ados de Saint-Brevin-les-Pins  
MAIRIE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS  
Place de l'Hôtel de Ville 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS  
Montant annuel : minimum 13.000 € HT – maximum 25.000 € HT
- Lot 4 Accueils périscolaires de Saint-Brevin-les-Pins  
MAIRIE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS  
Place de l'Hôtel de Ville 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS  
Montant annuel : minimum 28.000 € HT – maximum 62.000 € HT

Ces accords-cadres sont conclus pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021.

DEC N°2020-105 : Adhésion à l'association Les Francas de Loire-Atlantique pour l'année 2020. Accord unanime. La Communauté de Communes du Sud-Estuaire adhère à l'association Départementale Les Francas de Loire-Atlantique pour l'année 2020. Le montant de cette adhésion s'élève à 500 €.

DEC N°2020-106 : Avancements de grades 2020 : Créations de postes. Accord unanime. De créer les postes suivants avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2020 :

- ✓ 2 postes de rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- ✓ 1 poste d'auxiliaire principale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.